

ASSURANCES

STEENS CHRISTIAN

VOTRE SINISTRE PROTECTION JURIDIQUE

Une assurance de ce type peut vous aider dans de nombreuses circonstances : dans votre vie privée, en tant que conducteur ou propriétaire d'un véhicule, en tant que consommateur, en tant que bailleur et dans bien d'autres domaines.

Que devez-vous faire ?

Déclarer votre sinistre le plus rapidement possible à mon bureau.

Les principales étapes du suivi de votre dossier ?

Votre compagnie en Protection Juridique va prendre en charge la défense vos intérêts civils pénaux ou autres.

Suivant la complexité de votre dossier, votre compagnie vous permettra de désigner : un avocat ou un expert dans différents domaines (expert automobile, expert médical, expert judiciaire, etc ...).

Le rôle de mon bureau dans le suivi de votre sinistre ?

Je serai régulièrement tenu au courant de l'évolution de votre dossier, via votre compagnie. N'hésitez donc pas à me contacter pour obtenir des informations complémentaires ou des éclaircissements.

Certains dossiers durent longtemps : plusieurs mois ou plusieurs années.

On se retrouve dans ce genre de situation lorsqu'un dossier est transmis au Parquet.

La justice en Belgique étant encombrée de dossiers, cela prend beaucoup de temps ...

Dans ces circonstances, je vous informerai de manière ponctuelle : de 2 à 4 fois sur une année civile.